

NOUVELLES DISPOSITIONS SUR LE RAPPORT DE RÉVISION DES SOCIÉTÉS COTÉES (ISA 701)

Premières constatations

Après un bref rappel des principales dispositions de l'ISA 701, nous présenterons en détail les points clés de l'audit mentionnés dans le rapport de révision des 20 entreprises suisses qui composent le SMI (état au 30 juin 2017). Nous exposerons ensuite les premières constatations qu'on peut en tirer et finalement nous émettrons quelques considérations sur les conséquences de ces nouvelles dispositions pour les parties prenantes (investisseurs, entreprises auditées, organe de révision).

1. INTRODUCTION

La circulaire 1/2015 de l'ASR [1], entrée en vigueur le 21.12.2016, prévoit que le rapport de révision (établi à l'intention de l'assemblée générale) sur les états financiers des entreprises suisses cotées en bourse doit présenter les faits significatifs considérés dans le cadre de l'audit (points clés de l'audit ou Key Audit Matters) et que cette présentation est désormais régie par l'*International Standard on Auditing, ISA 701*. Ces dispositions s'appliquent au rapport de révision de toute entreprise dont les titres de participation ou d'emprunt sont cotés en bourse, la première fois pour l'exercice qui se termine après le 21 décembre 2016. Le rapport de révision de l'exercice arrêté au 31.12.2016 des entreprises concernées fait donc état pour la première fois de ces points clés (éléments clés de l'audit).

2. ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ISA 701

2.1 Les points (ou éléments) clés de l'audit. Les points clés de l'audit sont ceux qui, selon le jugement professionnel de l'auditeur, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ils sont choisis parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise (ISA 701, ch. 8). L'auditeur détermine ces points en prenant en considération (ISA 701 ch. 9):

(a) les domaines qu'il considère comme présentant des risques d'anomalies significatives plus élevés ou à l'égard desquels il a identifié des risques importants

(b) les jugements importants qu'il a portés sur des aspects des états financiers qui ont impliqué des jugements importants de la direction, tels que les estimations comptables identifiées comme présentant une incertitude élevée relative à l'estimation

(c) les incidences sur l'audit d'événements ou d'opérations importants qui ont eu lieu au cours de la période en cours.

La description d'un point clé de l'audit relève donc du jugement professionnel. Elle vise à fournir une explication succincte et équilibrée qui permettra aux utilisateurs présumés de comprendre les raisons pour lesquelles un point a été considéré comme l'un des plus importants lors de l'audit et la façon dont l'auditeur en a tenu compte lors de l'audit (ISA 701, ch. A 34).

2.2 La communication des points clés de l'audit (ISA 701

ch. 11–16). L'auditeur doit décrire dans le rapport de révision chacun des points clés de l'audit (sauf cas exceptionnel). Cette description doit être présentée en utilisant un sous-titre approprié, dans une section distincte du rapport d'audit intitulée *Points clés de l'audit*. Le cas échéant un renvoi aux informations y afférentes fournies dans les états financiers doit être mentionné. Pour chaque point clé de l'audit, il s'agit de mentionner:

→ les raisons pour lesquelles le point a été considéré comme étant l'un des plus importants de l'audit et constituant de ce fait un point clé de l'audit et

→ la façon dont ce point a été traité lors de l'audit.

3. PREMIÈRES CONSTATATIONS POUR LES 20 ENTREPRISES DU SMI

Nous avons recensé dans le *tableau* les points clés de l'audit mentionnés dans le rapport de révision des comptes consolidés de l'exercice 2016 des 20 entreprises du SMI (état 30 juin 2017).

Tout d'abord, il faut préciser que le rapport de révision de chacune des 20 entreprises du SMI nous a paru satisfaire aux exigences de l'ISA 701, de manière claire et détaillée.

Le nombre de points clés de l'audit présentés va de 1 (*Swatch Group*) à 6 (*Credit Suisse*) avec une moyenne de 3,65.



VINCENT DOUSSE,
PROF. ASSOCIÉ HEIG-VD,
YVERDON, MEMBRE
DE LA COMMISSION DES
SWISS GAAP RPC,
DIRECTEUR DE DOXIOR
CABINET FIDUCIAIRE SA,
AUBONNE/VD

L'évaluation du goodwill ainsi que des impôts et impôts différés constituent assez nettement les deux points les plus fréquemment considérés comme étant clés lors de l'audit (ces points sont cités dans respectivement 14 et 12 des 20 rapports de révision analysés). Les autres points clés cités relativement souvent sont (dans l'ordre):

- l'évaluation des autres immobilisations incorporelles, en général celles dont la durée d'utilisation est indéterminée (point cité dans 9 rapports sur les 20 analysés);
- la reconnaissance des revenus (point cité dans 9 rapports sur les 20 analysés);
- les provisions pour litiges (point cité dans 8 rapports sur les 20 analysés);
- les engagements de prévoyance (point cité dans 6 rapports sur les 20 analysés).

On constate que les éléments clés de l'audit concernent en général des positions importantes du bilan dont l'évaluation est relativement complexe et fortement sujette à des hypothèses et des jugements de la direction (goodwill, autres actifs incorporels, provisions, engagements de prévoyance).

Pour toutes les banques incluses dans le SMI, les provisions pour litiges ainsi que les instruments financiers sont considérés comme des éléments clés de l'audit, ce qui paraît logique dans le contexte actuel et au vu de la nécessité de jugements importants de la part de la direction pour évaluer ces positions du bilan.

Concernant les entreprises d'assurances et de réassurances, les engagements envers les assurés y compris les provisions techniques sont chaque fois considérés comme un élément clé de l'audit, ce qui paraît ici aussi logique vu l'importance de cette position au bilan et la nécessité de jugements importants de la part de la direction pour évaluer cette position du bilan.

Il est intéressant de noter aussi que la reconnaissance des revenus est souvent considérée comme un élément clé de l'audit, vraisemblablement à cause du fort impact de son traitement sur le résultat et de la difficulté de bien cerner ces revenus et leur allocation à une période comptable donnée. L'information suivante donnée dans le rapport de révision de Nestlé est particulièrement intéressante et montre les raisons pour lesquelles l'organe de révision a considéré la reconnaissance des revenus comme un point clé de l'audit (p. 139 du rapport de gestion 2016 de Nestlé):

«Les jugements devant être émis par la Direction du groupe pour estimer les comptes de régularisation liés aux dépenses de commercialisation [2] sont complexes en raison de la diversité des accords contractuels et des conditions commerciales prévalant sur les différents marchés du groupe. Les produits des activités ordinaires risquent d'être surestimés en raison d'actes de fraude résultant de la pression pouvant être ressentie par le management local pour atteindre les objectifs de performance. Ils constituent également un élément important de la manière dont le groupe évalue sa performance, qui constitue la base de l'intéressement du management. Le groupe considère que les produits des activités ordinaires constituent un indicateur de performance clé, ce qui pourrait l'inciter à les comptabiliser avant le transfert des risques et des avantages.»

Nous pouvons encore constater que les points clés de l'audit concernent rarement une transaction donnée (deux cas seulement sont décrits, soit l'acquisition d'une entreprise (*Givaudan*) et le traitement d'une fusion (*LafargeHolcim*)).

Finalement, nous avons constaté que les points clés de l'audit sont naturellement liés à des aspects économiques (évaluations) mais aussi à des aspects fiscaux (impôts et impôts différés) et juridiques (provisions pour litiges) voire des aspects informatiques (IT chez *UBS*) ce qui montre la diversité des travaux menés dans le cadre de l'audit ainsi que la diversité des compétences requises pour l'audit.

4. CONSIDÉRATIONS SUR LES CONSÉQUENCES DE L'ISA 701

À la lecture du rapport de révision des comptes consolidés 2016 des 20 entreprises du SMI, ainsi que du tableau et des constatations ci-dessus, il est indéniable que l'ISA 701 apporte de nombreux avantages:

4.1 Conséquences pour les investisseurs. La transparence est accrue ce qui rend la lecture et la compréhension des états financiers plus aisée. La mention des raisons du choix des points clés de l'audit et la mention de la façon dont ces éléments clés ont été traités lors de l'audit sont clairement de nature à augmenter la confiance envers l'organe de révision et par conséquent dans la fiabilité des états financiers.

4.2 Conséquences pour les entreprises auditées. Pour les entreprises auditées et le management, l'ISA 701 renforce les principes de bonne gouvernance et la confiance des investisseurs. Elle les force à améliorer encore leur processus d'établissement de leurs états financiers. Elle contribue aussi à réduire le risque de fraude et d'erreur liée aux états financiers.

4.3 Conséquences pour l'organe de révision. Certes l'ISA 701 augmente la responsabilité de l'organe de révision vu qu'il doit rendre compte de ses travaux d'audit de manière plus détaillée. Par contre, elle lui donne davantage de légitimité envers le management pour ce qui est de l'objet des vérifications et de leur étendue. La mention dans le rapport de révision de la façon dont les éléments clés ont été traités lors de l'audit donne davantage de crédibilité à l'organe de révision. Ses travaux sont mieux compris et mieux perçus par les investisseurs. Alors que dans le passé personne ou presque ne lisait le rapport de révision des entreprises cotées, celui-ci étant quasiment toujours standard et sans surprise, aujourd'hui ce rapport est certainement lu attentivement par les investisseurs car il donne des informations très utiles. Pour ces raisons, les honoraires de l'organe de révision devraient moins être remis en cause à l'avenir.

5. CONCLUSION

Nous considérons que l'application de l'ISA 701 au rapport de révision des comptes consolidés 2016 des 20 entreprises du SMI apporte de nombreuses informations, claires et détaillées sur les points clés de l'audit et sur la façon dont ces points clés ont été traités. Il ressort de notre analyse que, pour ces 20 entreprises, les éléments clés concernent surtout des posi-

Tableau: **ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT**
 Entreprises du SMI, état 30.6.2017 (rapports 2016)

	Organe de révision	Référentiel appliqué	Reconnais- sance des revenus	Instru- ments finan- ciers	Créances clients (A)	Stock	Goodwill	Autres actifs incorporels (B)	Engage- ments de pré- voyance	Provision pour litige	Impôts et impôts différés	Autres éléments (C)	Total
ABB	EY	US GAAP	x				x			x	x		4
Adecco	EY	US GAAP	x		x		x	x			x		5
Credit Suisse	KPMG	US GAAP		x	x		x		x	x	x		6
Geberit	PwC	IFRS					x	x					2
Givaudan	Deloitte	IFRS	x						x		x	x	4
Julius Baer	KPMG	IFRS		x	x		x			x			4
LafargeHolcim	EY	IFRS						x		x	x	x	4
Lonza	KPMG	IFRS	x				x	x			x		4
Nestlé	KPMG	IFRS	x				x	x			x		4
Novartis	PwC	IFRS	x				x	x		x			4
Richemont	PwC	IFRS				x			x		x		3
Roche	KPMG	IFRS	x				x	x		x	x		5
SGS	Deloitte	IFRS	x				x		x		x		4
Sika	EY	IFRS					x	x	x				3
Swatchgroup	PwC	RPC				x							1
Swiss Life	PwC	IFRS					x					x	2
Swiss Re	PwC	US GAAP		x							x	x	3
Swisscom	KPMG	IFRS	x				x	x	x	x			5
UBS	EY	IFRS		x						x	x	x	4
Zurich	PwC	IFRS					x					x	2
Total			9	4	3	2	14	9	6	8	12	6	73

(A) Prêts à la clientèle pour les banques.

(B) Principalement les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée.

(C) Autres éléments: Givaudan: acquisition d'une entreprise; LafargeHolcim: Traitement de la fusion Lafarge-Holcim; Swiss Life, Swiss Re et Zurich: Engagements liés aux contrats d'assurances; Swiss Life: Évaluation des immeubles de placement; UBS: IT lié à l'établissement des états financiers.

tions importantes du bilan dont l'évaluation est relativement complexe et fortement sujette à des hypothèses ou des jugements de la direction. Les éléments clés indiqués le plus fréquemment sont (dans l'ordre): le goodwill, les impôts et impôts différés, les autres immobilisations incorporelles, la reconnaissance des revenus, les provisions pour litiges et les engagements de prévoyance.

L'ISA 701 permet au lecteur des états financiers de bien comprendre les travaux de l'organe de révision. Elle donne davantage de crédibilité aux états financiers et renforce par conséquent les principes modernes de gouvernance d'entreprise.

Pour l'avenir une question est ouverte: faut-il étendre l'application de l'ISA 701 aux entreprises non cotées soumises au contrôle ordinaire? Les avantages liés à l'information requise par cette norme ainsi que les premières expériences concernant le rapport de révision des entreprises cotées nous laissent penser que la question mérite d'être étudiée. ■

Notes: 1) Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), Circulaire 1/2015 concernant la présentation des faits significatifs du contrôle dans le rapport de révision à l'assemblée générale (circ. 1/2015) du 21 décembre 2015. 2) Il s'agit des dépenses considérées comme réductions des ventes (abattements tarifaires, autres remises commerciales et promotions sur les prix accordées aux consommateurs).